

enfance. Nous ne devons pas non plus regarder ces statistiques prises dans la ville de Toronto comme une moyenne servant à établir le caractère des immigrants dans les villes des autres parties du Canada. Au delà des deux tiers (74 p. 100 d'après l'Annuaire de 1923) des jeunes immigrants s'établissent dans l'Ontario, et il est tout probable que Toronto reçoit plus que sa juste part des épaves parmi ses citoyens nécessiteux. Vu ces circonstances, votre comité est encore d'opinion que les conditions qui existent à Toronto les justifient de croire que le succès ou la faillite de l'immigration juvénile ne doit pas être jugé seulement d'après les statistiques des jeunes immigrants alors qu'ils sont sous la tutelle des agences d'immigration. Ces statistiques, citées plus haut, concernent la période de "l'âge critique" pour ces pupilles, alors qu'ils subissent la transition du foyer à l'indépendance.

Cette opinion est étayée par les témoignages des personnes s'occupant du service social et qui ont visité des localités de la province où ces jeunes gens et ces jeunes filles ont été placés, sur des terres ou dans des familles vivant à la campagne. Maintes et maintes fois, on rapporte que les employeurs et les voisins ont remarqué l'emploi futile que ces jeunes gens font de leurs gages accumulés et de la liberté qui vient de leur être accordée. Plusieurs en profitent pour laisser la campagne et aller goûter les plaisirs et les tentations de la ville. C'est ainsi que le système d'immigration juvénile touche d'une manière importante aux problèmes de la vie urbaine; et cependant, à part le Manitoba, ni la ville, ni la province ne peuvent rien faire au sujet du placement des immigrants juvéniles sur leur territoire.

Il est ici fait mention de la province du Manitoba. Je puis dire que les personnes s'occupant du service social et s'intéressant au placement des enfants dans cette province m'ont déclaré qu'elles craignaient l'arrivée d'un si grand nombre de jeunes immigrants, et qu'en réalité quelques agences d'immigration avaient tenté d'agir indépendamment des autorités provinciales dans le placement de ces enfants. C'est là une affaire très sérieuse. Je vais citer quelques phrases très brèves des conclusions et recommandations du Conseil de service social du Canada. Il me semble que ces opinions sont très raisonnables et devraient être étudiées attentivement par le Gouvernement, vu qu'elles ont été publiées après la visite de Mlle Bondfield et après bien des discussions au sujet de ces agences:

L'inspection faite par le gouvernement fédéral et les agences d'immigration est tout à fait fallacieuse et insuffisante. Une des agences n'a qu'un seul inspecteur, un homme âgé de quatre-vingts ans. Règle générale, les visites des inspecteurs sont trop espacées et mal dirigées, et les inspecteurs ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche.

Plus loin:

Les contrats d'apprentissage devraient être uniformes pour les différents sexes, âges et spécialités, et paraître absolument justes et pour l'employeur et pour l'employé.

Plus loin encore:

Qu'aucun enfant immigrant, même s'il satisfait aux autres conditions, ne soit accepté par les fonctionnaires de Grande-Bretagne de l'immigration au Canada, à moins qu'il ne subisse les trois épreuves suivantes: épreuve à la tuberculine, épreuve de la réaction Wasserman et une épreuve au point de vue mental.

Plus loin:

Que, s'il est impossible de poser des règles rigides sur la plus ou moins grande fréquence des inspections, néanmoins (a) Aucun enfant ne devrait être envoyé par une agence dans une maison d'adoption sans que cette maison ait été inspectée et acceptée par un fonctionnaire dûment désigné par les autorités provinciales ou par le ministère de l'Immigration.

Et encore:

Que, vu que l'on demande en Canada des enfants surtout pour travailler sur les terres ou dans les familles les agences d'immigration ne devraient y amener que des garçons et des filles ayant passé l'âge d'écoliers.

Cette dernière recommandation est, je crois, parmi celles qui ont été données par Mlle Bondfield aux autorités impériales. A cette heure tardive, monsieur le président, je ne veux pas faire de commentaires sur ces recommandations, mais je crois devoir profiter de cette occasion pour présenter bien clairement ces faits et ces suggestions devant le comité en insistant pour que le ministère les étudie attentivement. J'imagine que nous pouvons envisager l'avenir et prévoir le temps où les enfants de notre propre descendance seront en nombre suffisant pour former graduellement la population de tout le Dominion. J'ai l'espérance qu'un temps viendra où, pour le plus grand bien du Canada, nous ne serons plus forcés d'amener ici des garçons et des filles pour travailler à nos foyers ou sur nos terres. Dans l'intérêt des enfants immigrants, et bien que, sous plus d'un rapport, la vie au Canada soit bien supérieure à celle que l'on trouve dans les taudis de la Grande-Bretagne, je demande instamment que nous ayons un système d'inspection meilleur que celui que nous avons eu dans le passé.

L'hon. M. ROBB Monsieur le président, je répondrai à mon honorable collègue de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) que j'ai fait consigner, il y a un instant, la déclaration de l'honorable Margaret Bondfield, qui est venue visiter le Canada expressément pour étudier cette question d'immigration des enfants. Ses conclusions démontrent que les enfants avaient réussi assez bien dans ce pays et que, d'une façon générale, ils étaient bien traités. Je n'entrerai pas dans les détails du rapport publié par ceux qui s'occupent d'œuvres sociales. On n'aime guère contredire des gens qui s'occupent du bien-être social des autres et qui sont animés sans doute du désir d'être utiles, mais il semble qu'avant de propager un pareil rapport, ils auraient pu au moins consulter le département et se renseigner un peu mieux. Pour donner à l'honorable député un exemple d'inexactitude, il est dit à

[M. Woodsworth.]